

2022.10.15

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le **15 OCT. 2022**

ID : 056-215601626-20221011-DB20221014-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 11 octobre 2022

KERROCH – 15 RUE DU DOLMEN - VENTE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Jean-Guillaume GOURLAIN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Antoine GOYER à Patricia QUERO-RUEN, Christine BARETTE à Christian PERRIEN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE.

Secrétaire de séance : Georges CORNEC

Présents : 28
Pouvoirs : 05
Absent : 00

n°14

KERROCH – 15 RUE DU DOLMEN - VENTE

Rapporteur : Cédric ORVOEN

Les propriétaires de la parcelle ES 92 située 15 rue du Dolmen, ont demandé à acquérir une partie du domaine public, se trouvant sur la partie gauche de la propriété.

Les demandeurs souhaiteraient construire un garage tout en préservant la qualité patrimoniale du site. Ce terrain est classé en zone Uam au PLU du 14 mars 2013.

Ce terrain a fait l'objet d'un déclassement du domaine public au domaine privé de la commune.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à vendre la partie du terrain déclassé aux riverains au 15 rue du Dolmen.

Les services fiscaux consultés ont évalué le prix de ce chemin au prix de 1 000 € pour environ 10 m². Les frais d'acte et de géomètre (notaire et géomètre) sont à la charge de l'acquéreur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal du 11 octobre 2022 prononçant le déclassement dans le domaine privé de la commune cette dépendance domaniale ;

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 30 août 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 28 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » en date du 28 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du conseil municipal ;

Considérant que les acquéreurs ont donné leur accord sur le principe de cession et sur le prix de vente et la prise en charge des frais d'acte ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la vente de la partie du délaissé déclassé au prix de 1 000 €, étant précisé que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le **15 OCT. 2022**
ID : 056-215601626-20221011-DB20221014-DE

Plan rue du Dolmen

